



**SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(SEJS)
UNSA - éducation**

Le 15 janvier 2015,

Monsieur le Directeur,

Nous avons noté avec satisfaction qu'il a été fait appel à la liste complémentaire des candidats admis au concours pour pourvoir un poste libéré à la DDCS de Seine-Maritime.

Je vous rappelle que notre revendication était de pourvoir également d'autres postes vacants à la suite de divers mouvements intervenus depuis le mois de septembre. A notre connaissance sont vacants ou susceptibles de l'être prochainement les postes suivants : DDCS de Seine-Saint-Denis (1 poste), DDCS de Haute-Corse (1 poste), DDCS du Val-d'Oise (1 poste), DDCS de Haute-Vienne (1 poste), DDCS du Bas-Rhin (1 poste), DDCS de Savoie (1 poste), DDCS du Loiret (1 poste), DDCSPP des Deux-Sèvres (1 poste), DRDJSCS Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon (2 postes), DRDJSCS Bourgogne – Franche-Comté (1 poste), DRDJSCS Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes (1 poste).

En effet, l'absence de collègues sur ces postes prive ces services de l'indispensable expertise des IJS afin de mettre en œuvre les politiques ministérielles. Par ailleurs, il constitue un gage de difficultés pour l'avenir, puisqu'il est probable qu'un personnel technique et pédagogique ou un cadre d'un autre corps soit amené à pourvoir le poste vacant, ce qui empêchera toute affectation ultérieure d'inspecteur. Enfin, nommer sans tarder un lauréat du concours sur liste complémentaire, ce qui reste possible conformément à l'article 20 de la loi 84-16 jusqu'à la date du début des épreuves du concours suivant, permet de le faire bénéficier de « l'effet promotion » auquel votre service, tout comme le SEJS, est justement attaché.

Nous insistons donc tout particulièrement pour qu'un nouvel appel soit fait sur cette liste complémentaire, notamment pour pourvoir le poste du Val-d'Oise, car nous savons que la DRJSCS et la DDCS concernées sont favorables à cette implantation ; en outre, cette direction faisait partie des deux propositions faites à la candidate du concours interne affectée à Rouen, reconnaissant par là implicitement la nécessité de pourvoir ce poste, qui par ailleurs dispose d'un support budgétaire.

Compte tenu de la pyramide des âges de notre corps, il serait souhaitable de faire appel à un candidat du concours externe pour équilibrer le recrutement.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Pierre GARREC

Secrétaire Général

Monsieur Joël BLONDEL
Directeur des Ressources Humaines
des ministères chargés des affaires sociales
14, av. Duquesne
75350 PARIS SP 07

Copie à Mme Mireille GAUZERE